



Direction de la communication

Communiqué

Lundi 27 septembre 2021

Inondations et coulées de boue Catastrophe naturelle reconnue

C'est officiel depuis hier, dimanche 26 septembre 2021 : l'état de catastrophe naturelle est constaté sur le territoire de Villeneuve-sur-Lot à la suite des inondations et coulées de boue survenues dans la commune entre le 8 et le 10 septembre dernier.

La mairie conseille aux Villeneuvois de déclarer à leur assureur tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie Catastrophe Naturelle de leur contrat d'assurance au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté au Journal Officiel.

À noter : les communes de Cassignas, Castella, Monbalen, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, Saint-Etienne-de-Fougères et Saint-Robert sont également classées en catastrophe naturelle par le même arrêté.

Cette publication a été effectuée le 26 septembre, sous la référence INTE2128151A.